

Date de dépôt : 29 février 2024

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Léna Strasser : Situation des établissements pénitentiaires genevois au 31 décembre 2023

En date du 26 janvier 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité de porter à notre connaissance les statistiques détaillées de détention dans les établissements pénitentiaires genevois au 31 décembre 2023, selon le même découpage et la même mise en forme que ceux effectués en réponse aux questions écrites urgentes précédentes liées aux statistiques de la détention (QUE 645 – 2016, QUE 793 – 2017, QUE 969 – 2018, QUE 1229 – 2019, QUE 1539 – 2020, QUE 1680 – 2021 et QUE 1906 – 2022) ?

Pour rappel, il s'agit de transmettre les informations suivantes pour l'entier de l'année 2023, pour chaque établissement pénitentiaire genevois, en catégorisant les personnes détenues selon la durée de la détention de la façon suivante :

- depuis moins d'une semaine, moins d'un mois, moins de trois mois, moins de six mois, moins d'un an, moins de deux ans, moins de trois ans, moins de quatre ans et plus de quatre ans;
- le nombre de personnes détenues en détention avant jugement ou en détention pour des motifs de sûretés, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de personnes détenues suisses, le nombre de personnes détenues étrangères, le nombre de personnes détenues domiciliées légalement dans le canton de Genève, le nombre de personnes détenues « concordataires », le nombre de personnes détenues avec titre de séjour, le nombre de personnes détenues sans titre de séjour;

QUE 2002-A 2/15

— le nombre de personnes détenues en exécution de peine, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de personnes détenues suisses, le nombre de personnes détenues étrangères, le nombre de personnes détenues domiciliées légalement dans le canton de Genève, le nombre de personnes détenues « concordataires », le nombre de personnes détenues avec titre de séjour, le nombre de personnes détenues sans titre de séjour;

- le nombre de personnes détenues en exécution des peines privatives de liberté de substitution, à savoir d'amendes ou de jours-amende convertis, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de personnes détenues suisses, le nombre de personnes détenues étrangères, le nombre de personnes détenues domiciliées légalement dans le canton de Genève, le nombre de personnes détenues « concordataires », le nombre de personnes détenues avec titre de séjour, le nombre de personnes détenues sans titre de séjour;
- le nombre de personnes détenues en exécution de mesures, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de personnes détenues suisses, le nombre de personnes détenues étrangères, le nombre de personnes détenues domiciliées légalement dans le canton de Genève, le nombre de personnes détenues « concordataires », le nombre de personnes détenues avec titres de séjour, le nombre de personnes détenues sans titres de séjour;
- le nombre de personnes détenues en attente de l'exécution d'un renvoi ou d'une expulsion en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes.

Nous remercions également le Conseil d'Etat de nous communiquer pour chaque établissement pénitentiaire genevois les informations suivantes au 31 décembre 2023 :

- les nombres journalier et hebdomadaire d'heures de promenade des personnes détenues;
- les nombres journalier et hebdomadaire d'heures de sport;
- les nombres journalier et hebdomadaire d'heures usuelles de travail en atelier;
- la méthode de conception (catering, atelier, autre) et les coûts des repas destinés aux personnes détenues.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En réponse à la présente question écrite urgente, le Conseil d'Etat porte à votre connaissance les statistiques détaillées de détention dans les établissements pénitentiaires au 31 décembre 2023 (hors détention des personnes mineures), selon le même découpage que celui effectué en réponse aux questions écrites urgentes QUE 575, QUE 645, QUE 793, QUE 1539, QUE 1680 et QUE 1906. Pour des questions de lisibilité, les tableaux statistiques par établissement figurent en annexe.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat vous communique ci-après les informations demandées, pour chaque établissement pénitentiaire genevois, en reprenant les thèmes des questions posées.

Nombres journalier et hebdomadaire d'heures de promenade des détenus :

Champ-Dollon

La durée de la promenade est d'une heure par jour, y compris le weekend, d'où une durée hebdomadaire de 7 heures pour toutes les personnes détenues

La Brenaz

La durée de la promenade est d'une heure par jour, y compris le weekend, d'où une durée hebdomadaire de 7 heures pour toutes les personnes détenues.

Curabilis

La durée de la promenade est d'une heure par jour, y compris le weekend, d'où une durée hebdomadaire de 7 heures pour toutes les personnes détenues. En outre, de mi-avril à mi-septembre, elles bénéficient d'une demiheure de promenade supplémentaire par jour, soit 3,5 heures par semaine en sus durant cette période.

Villars

Les personnes détenues ont accès à la promenade jusqu'à une heure et demie par jour, soit jusqu'à 10,5 heures par semaine. Les accès se répartissent comme suit : du lundi au vendredi une demi-heure durant le repas de midi et 1 heure entre 15h45 et 16h45, et les week-ends et jours fériés de 12h00 à 13h30. Il n'y a pas de promenade pour les régimes de travail externe (TEX) et de semi-détention, dans la mesure où ces personnes sortent durant la journée pour travailler et sont au bénéfice d'un programme de congés progressifs.

QUE 2002-A 4/15

Le Vallon

Une promenade quotidienne est effectuée de 15h30 à 16h30 pour les personnes détenues en milieu ouvert. Celles-ci bénéficient aussi d'une pause de 30 minutes le matin, de 10h00 à 10h30, avec possibilité de sortir de l'établissement. Il n'y a pas de promenade pour les régimes de travail externe (TEX) et de semi-détention, dans la mesure où ces personnes sortent durant la journée pour travailler et sont au bénéfice d'un programme de congés progressifs.

Favra

Les personnes détenues ont un accès libre à la promenade sécurisée dès 8h00 le matin jusqu'au repas du soir à 18h45.

La Clairière

Les personnes mineures sont prises en charge 8 heures par jour hors cellule (au minimum). Cette prise en charge est déterminée par les programmes d'activités en fonction des mandats, par les objectifs définis par les juges et par l'application des concepts éducatifs. Durant les 8 heures de prise en charge, 2 heures au minimum sont constituées d'activités en extérieur.

Nombres journalier et hebdomadaire d'heures de sport :

Champ-Dollon

Toutes les personnes détenues ont accès à la grande salle de sport 2 heures par semaine.

Toutes les personnes détenues ont accès à la petite salle de sport, située sur les étages, pendant 1 heure, 1 jour sur 2.

En plus, toutes les personnes détenues ont la possibilité de faire du sport durant leur heure de promenade. En fonction de leur affectation, le terrain de football est accessible et des ballons sont mis à disposition ou encore des machines ou des engins de musculation peuvent être utilisés.

La Brenaz

L'accès au sport varie en fonction des secteurs. Du lundi au vendredi, la durée du sport est d'une heure par jour pour tous les secteurs, tandis que le week-end, seul le secteur « ordinaire » propose une heure de sport. La durée hebdomadaire est donc de 5 heures pour les secteurs « arrivants » et « évaluation » et de 7 heures pour le secteur « ordinaire ».

Curabilis

Les personnes détenues bénéficient d'une heure par semaine en salle de sport et lors de la promenade quotidienne. La salle de musculation est ouverte à toutes les personnes détenues en promenade, soit un accès possible de 8 heures par semaine (sans compter le sport proposé par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)).

Le Vallon

L'accès à la salle de sport de l'établissement ou à toute activité sportive en extérieur est possible tous les jours, entre la fin du travail de la personne détenue et 22h30.

Villars

La salle de sport est en libre accès (en dehors des horaires de travail) de 10h00 à 22h00, tous les jours de la semaine.

Favra

La salle de sport est en libre accès de 9h00 à 20h30 tous les jours de la semaine.

Les personnes détenues ont en outre accès au terrain de sport extérieur tous les jours entre 16h30 et 17h30.

La Clairière

Les personnes mineures disposent de 3 heures hebdomadaires de sport au minimum, plus selon les besoins dans le cadre de prises en charge individuelles, c'est-à-dire selon les demandes qu'elles font individuellement au personnel éducatif. Les personnes mineures en observation disposent en principe de permissions en famille et peuvent aussi faire du sport dans ce cadre

Nombres journalier et hebdomadaire d'heures usuelles de travail en atelier :

Champ-Dollon

Du lundi au vendredi, la durée du travail en atelier, hors cuisine, est de 5 heures 15 minutes par jour, soit 26 heures et 15 minutes par semaine.

Au sein de l'atelier cuisine, l'activité globale s'étale de 6h30 à 18h30, du lundi au dimanche, avec une pause à midi.

Deux équipes de 23 personnes détenues travaillent en alternance. Leur tournus s'opère en fonction des différentes tranches horaires. Celles-ci ont une durée de 3 à 6 heures par jour, soit de 21 à 42 heures par semaine.

QUE 2002-A 6/15

La Brenaz

Le travail varie en fonction des secteurs de l'établissement. Dès leur entrée à La Brenaz, les personnes détenues passent en principe 7 jours au secteur « arrivants » et ne travaillent pas. Par la suite, elles travaillent 5 jours par semaine. La durée du travail est de 3h30 au sein du secteur « évaluation », soit 17 heures 30 par semaine. Il est de 7 heures par jour au sein du secteur « ordinaire », soit 35 heures par semaine.

Curabilis

Le travail n'est pas obligatoire en exécution de mesures; il est recommandé. Les personnes détenues travaillent donc en fonction de leurs possibilités, à l'intérieur des tranches horaires maximales suivantes.

La durée de travail par semaine est de 6 heures par jour au maximum (heures partagées avec au minimum 2 personnes détenues), pour un total de 16,8 places de travail.

Total des heures de travail = 504 heures.

Pour le week-end, 6 heures de travail par jour au maximum (heures partagées avec au minimum 2 personnes détenues), pour un total de 6 places de travail.

Total heures de travail = 36 heures / week-end.

Total heures semaine et week-end = 540 heures.

Le Vallon

Concernant les personnes détenues en milieu ouvert, la durée de travail est de 6 heures par jour, du lundi au vendredi, soit 30 heures par semaine.

Villars

La durée de travail peut varier en fonction des ateliers, mais se situe entre 5 et 7 heures par jour, soit 35 heures hebdomadaires réparties sur 5 à 7 jours.

Favra

Le travail n'est pas obligatoire en détention administrative. Des activités d'entretien, de buanderie et de cuisine sont proposées, au même titre que du travail en atelier (tri de câbles). La durée du travail varie en fonction de l'activité, entre 2 et 4 heures par jour, soit environ 20 heures par semaine.

La Clairière

Les concepts pédagogiques prévoient les cours en classe dans le cadre de la scolarité obligatoire, ainsi que la prise en charge en ateliers d'occupation à l'interne durant 6 heures par jour, plus 2 heures d'activités partagées.

Parallèlement, des stages hors murs de 8 heures par jour peuvent être proposés.

La méthode de conception (catering, atelier, autre) et les coûts des repas destinés aux détenus :

Champ-Dollon

Les repas sont préparés et livrés depuis la prison de Champ-Dollon pour les personnes qui y sont détenues, ainsi que pour celles incarcérées à l'établissement Curabilis.

La Brenaz

Les repas sont préparés et livrés par les HUG. Ils sont facturés 11,50 francs par repas et par détenu. A raison de 2 repas par jour, les coûts des repas s'élèvent à 23 francs par personne détenue et par jour.

Curabilis

Les repas des 4 unités de mesure (UM) sont fournis par la cuisine de la prison de Champ-Dollon. La cinquième unité (UM5) prépare les repas dans l'une des UM, dans le cadre de l'atelier cuisine interne à l'unité. Quant aux repas de l'unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP), ils sont livrés par les HUG, qui en assument les coûts.

Le Vallon

Les repas sont préparés et fournis sur place, dans le cadre de l'atelier cuisine de l'établissement.

Villars

Les repas sont préparés et livrés par les HUG.

Favra

Les repas sont préparés et livrés par les HUG.

La Clairière

Les repas sont préparés et fournis sur place, dans le cadre de l'atelier cuisine de l'établissement, avec un appui si nécessaire par le biais de repas préparés et livrés par les HUG.

Le coût total annuel:

Les coûts ci-dessous concernent tous les repas, soit le petit-déjeuner et les repas de midi et du soir.

Champ-Dollon

Total: 2 747 651 francs.

QUE 2002-A 8/15

La Brenaz

Total: 1 449 086 francs.

Curabilis

Total: 420 762 francs.

Le Vallon

Total: 66 278 francs.

Villars

Total: 146 705 francs.

Favra

Total: 179 991 francs.

La Clairière

Total: 245 865 francs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président : Antonio HODGERS

Annexes: statistiques détaillées OCD au 31 décembre 2023

ANNEXE 1

Bat de selucion at: 311-2023 Bat de selucion at: Le Benza. Le babeau indique le nombre de nutlées (présence dans l'établissement à 23159 à la date menfonnée)

Statistiques détaillées Office cantonal de la détention

		< 7	< 30	(06 >	< 180	Durées détention cumulées < 365j	ées <730j	< 1095	< 1460	>= 1460	П	Total
	Total	0	4	23	22	46	36	15	8	6		163
											[
	Sous-total DAJ	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Délai de recours		0	0 0	0	00	0	00	00	0		0 0
	Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
	18 - 24 ans	0 0	0 0	00	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		0 0
	25 - 39 ans 40 - 59 ans		0	0	0	0	0		0	00		0
Détention	60 ans +	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Avant	Suisse	0 0	0	0	0	0 0	0 0	0	0 0	0		0 0
Jugement	ш		0 0		0	0 0	0 0		-	-		0 0
	Apatride		0	0 0	0	00	00		0 0	0		0 0
	Catholique	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Musulman	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Autre religion	0	0	0	0	0 1	0 1	0 1	0	0		0
	Sans religion ou non defini	0 (0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		0 0
	Autorité hors canton - concordat lafin		0 0		-	0 0	0 0		-			00
	Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
											I I	
	Sous-total Exécution Peine	0	4	23	22	45	36	16	80	80		160
	Exécution articipée de peine Exécution de paine	00	01 60	9 12	2 2	9 5	9 49	4 1	0 «	0 «		4 =
	Hommes	, c	4 4	23	22	3 4	38	- 5	ο «) æ		160
	Femmes		0	0	0	0	0	0	0	0		0
	18 - 24 ans	0	0	3	4	2	2	-	0	0		15
	25 - 39 ans	0	2 0	16	Ξ.	23	4 :	9 0	7	9		88 8
	40 - 59 ans	0 0	2 0	4 0	۰ ۵	20	9 0	∞ c	- 0	2 0		8 0
Fxécution	Suite)	0 0	0 0	0 0	> 6	2	D P	> <	000		> \$
Peine	Firancer résident CH		· -	4 P	2 0	o «	· =	- 4	o e	4 40		2 85
	Etranger résident étranger	0	9	4	18	8	19	7	ю	-		104
	Apatride	0 (0	0 5	0	0	0	0	0	0		0
	Missilman			2 0	2 0	2 %	2 %	4 4	7 7	7 -		0 0
	Autre religion	0	-	0	2	2	2	- 42	2	4		18
	Sans religion ou non défini	0	-	-	2	3	3	2	0	-		13
	Autorité pour contou concordatines	00	4 0	EZ <	6	14.	£,	4.				147
	Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Sous-total Exécution Mesure	0	0	0	0		-	0	0	-		m
	Exécution anticipée de mesure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	_	0
	Execution de mesure	0	0	0	0	-	-	0	0	-		3
	Hommes	0	0	0	0			0	0			e 1
	Femmes	00	00	0 0	0 0	0 0	0 0	0 (00	0 (0 0
	25 - 30 ans		0	0 0	0	o -	00		00			o -
	40 - 59 ans	0	0	0	0	0	-	0	0	-		2
Distantion	60 ans +	0 (0 (0 (0 (0,	0,	0 (0 (0		0 (
Meeire	Francer récident OH		0 0		0 0	- 0	- 0	0 0	0 0	o +		7 +
	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Apatride	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Catholique	0 0	0 0	0 0	0 0	o -	- 0	000	00			7 +
	Autre religion	. 0	0	• •	0	- 0	. 0	0	0	0		- 0
	Sans religion ou non défini	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
	Autorité genevoise	0	0	0	0	-	-	0	0	-		6
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0 0	0 4	0	0 1	0	0 1	0	0		0 0
	Autorité hors canton - autre concoruar	0	O	O	0	O.	٥	0	n	٥	1	O

Statistiques détaillées Office cantonal de la détention

Este de situation au : 31/12.2023 Establissement : Establissement à 23159 à la date mentionnée) Le tablesun insique le nombre de nutrées (présence dans rélablissement à 23159 à la date mentionnée)

Part		< 7.	< 30	(06 >	< 180	< 365	< 730	< 1095	< 1460)	>= 1460	Total
日本の	fotal	16	88	134	129	94	38	6	2	2	513
	Potest DA I	α	S	72	88	80	38	7		•	205
	Total Des	• «	3 2	7.1	8 %	8 5	8 8	- 12	- c	- 0	286
	9 recours	0	0	-	80	60	∞	5	-	-	23
	nmes	8	49	- 67	8	22	27	7	_		278
	mes	0	4	2	က	4	-	0	0	0	- 17
	24 ans		2 6	9 6	= 7	m 7	2 5	0 (0 •	0 (28 5
	9 ans	n	8.	3 5	8 8	5	<u> </u>	n	- <		£ £
	og ans	7 0	o =	9 6	2 -	º c	~ 0	•		- 0	2 0
	886	0	4	4 00	- 6	4.	7		0) -	44
1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	résident CH	· -	. 9	17	16	13	13	- 2	0	. 0	88
	sident étranger	7	43	47	4	32	00	4	-	0	186
	atride	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	holique	4	7	18	14	88	6	4	0	0	82
	niman	e	32	42	8	23	6	7	0	0	145
	religion	0	0	4	80	7	2	-	-	-	33
	n ou non défini	-	40	80	10	ю	80	0	0	0	38
	genevoise	9	52	61	57	9	24	9		-	258
	ton - concordat latin		lo	; o	, uc		4	, 0	. 0	. 0	88
	on - autre concordat	-		2 0) -	. 0	0		. 0	0	=
	100						>		•	•	
	vécution Paina	œ	y	69	63	72	œ	6	ď	ď	242
	Securion Peme	0 4	8	70	97	\$		7	0	-	212
	licipee de beine	0	o 8	o [- 1	4 (4.	_ ,	0 0	0 (17 7
	on de peine	20 1	8:	ŽŠ	8	81	4		o i	01	181
	Smmes	4	\$	8	8	32	80	7	0	0	203
	mmes	-	2	2	2	2	0	0	0	0	6
	-24 ans	-	-	15	10	9	-	0	0	0	æ
	.39 ans	20	24	27	32	17	4	2	0	0	111
	59 ans	0	00	18	8	ç	e	c	c	c	61
	ane +				1						; «
	dilb T	> •	2 4	7 9	> •		> 0	0	•	> 0	o \$
	Deep	- 1	0 1	0 1	+ 1	2 1	0 1	> 1	> 1	0 1	D :
	resident CH	2	,		,	0	2	0	0	0	8
	sident étranger	un	23	8	51	88	9	5	0	0	163
	atride	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	holigine	C	7	12	Ç	c	6	c	c	C	4.
	rilman	4	16	1 89	: 89	8	4	0	C	. 0	122
	refoion	c	7	46	0		c	c	c	c	15
	n on non défini	. 4	. «		ισ						2
	denavaries	. «	25	S	8	۶	a	c	· c	» c	S
	you concordat lafin	o -	5 0	3 -	5 -	3 c		40			100
	ton outro concordat		10		- 0						
	IRDICOLOGICA ANICE - LICH	-	0		0	0	>	0	0	0	7
	xécution Mesure	0	0	0	1	-	2	0	-	-	9
	Exécution anticipée de mesure	0	0	0	-	-	-	0	0	0	3
	on de mesure	0	0	0	0	0	-	0	-		6
	ommes	c	c	c			c	c	c		ď
	mmes		c	c	c						
	- 24 ans	c	•	c	•	C	c	•	c	•	c
	30 000									· ·	
	20 0113	> <	> 0	> <	- «	> •	N (,		200
	co ellis	> 0	0	0 (•	- «	> 0		- «	- 0	0 (
	dilis +	D	0.00	2	D • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	D	D	0.00	D 6	0	> (
	ilsse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	resident CH	0	0	0	_	0	_	0	_	0	n
	dent étranger	0	0	0	0	-	-	0	0	-	8
00-00-00	itride	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	olique	0	0	0	0	0	-	0	0	0	-
-0-00	ilman	0	0	0	0	-	-	0	0	-	e
	Majon	c	c	c	-	c	0	c	_	c	2
	ou non défini										1 0
	aphavaria						c				¥
Transcription of the control of the	Ballawalaa	•			- «	- <	N (•		- «	,
on-autreconocidat 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	ton - concordat latin	O	D	D	D	D	0	٥	-	0	-
	on - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Statistiques dela tilées Office cantonal de la detention

Est de atuation au:

\$112,022
Cinabilit
Establement à 23969 à la des mentonne)
Le plables urbage le nombre de nutlikes (presente l'établesement à 23969 à la des mentonne)

Total	<7 <u>/</u>	< 30	06>	O 081 >	Durées détention cumulées < 365j	4 < 730j 20	< 1095	< 1460]	>= 1460	Total 89
4 1	*	n	n	0	14	07	19	2	,	80
	6	-	-	0	0	0	0	0	0	10
_	nc	- 0	- 0	> <	0 0	00	00		00	o C
Ŀ	2			0	0	0	0	0	.0	4
	-	0	0	0	0	0	0	0	0	-
-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
_	-	-	0	0	0	0	0	0	0	2
_	2	0	-	0	0	0	0	0	0	3
-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-	c			•	o	0	•	c	c	2
	m	0	0	0	0	0	0	0	0	6
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		c		c	c	c	c	c	c	2
	c		c			c			-	-
	4 0					> 0				4 0
	> 0		> (> 6	> (0.0	> 6	0.0	> (
	0		0			0	> ·		0	_
Autorité hors canton - concordat latin	m	0	-	0	0	0	0	0	0	4
at	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	•	7	7	•	•	0	0	0	•	4
	o	С	С	С	С	C	С	c	0	o
	c	6	0	c	c	С	c	c	c	4
				, ,			•		•	
			ν (•	•	•	> 0	•	2 4
	•		•	> 1	>	5	•		•	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
	0	0	8	0	0	0	0	0	0	2
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	c	c	c	•	c	c	c	c	c	c
	• •					• •				
	•				> 0	0	•	> 0		4 0
	•	- «	- «		> 0	0 (> 0	> 0	> <	7 0
	0	0	0		P	0	0		0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	-	-	0	0	0	0	0	0	2
	0	0	-	0	0	0	0	0	0	-
	0	-	0	0	0	0	0	0	0	-
	c		6	c	c	c	c	c	c	~
Autorité hors canton - concordat latin	0	-	0	0	0	0	0	0	0	-
Autorité hors canton « autre concordat	c	0	c	· · ·	c	c	•	c	0	c
ŧ١	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
П		9	9	88	14	20	15	3	7	80
	c	c	c		c	c	c	c	0	c
	·	» «с	9) ac	7	> &		o e		8
		9	9	7		ç		•	9	7.4
	> -	· ·				2 0	-		» -	ţ«
		•	> <							X
					o 1	2 .	> 5	- «		*!
	- «	÷ (0 (0	2 ,	7 .	7 (*	700
	0 (Z -		7	× •	~ (n :	5 (n	9 9
	0	•	-			0	0	0	0	n
	-	5		2		9	4	-	9	8
	0	-	-	6	9	o	4	2	-	26
	0	6	9	0	8	9	7	0	0	20
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	c	•	c	•	•	ď	•		~	æ
						0				24
						o u	. 4		- 0	: 6
	- 0	- 0			o c	n •	n c		7 *	8 •
	> <				4 0		> •		- (96
	0	7	2	٧	0	= 1	0	7	7	8
Autorité hors canton - concordat latin	-	4	9	4	9	7	7	-	4	37
ŧ	0	0	0	8	7	2	0	0	-	7

Statistiques détaillées Office cantonal de la détention

Etat de situation au : 31/12.2023 Etablissement: Etablissement à 23/159 à la date mentionnée) Le tablissement à 23/159 à la date mentionnée)

		< 7]	< 30)	(06 >	<180)	Durées détention cumulées < 365j	es < 730j	< 1095	< 1460)	>= 1460	Total	П
		•	4		•	•		•	•			Ī
	Total	0	0	3	2	2	3	0	0	0	F	
	Sous-total DAJ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	DAJ pure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Délai de recours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Hommes	0 4	0	0	0 4	0 4	0 4	0	0 4	0 (0 1	
	remmes	0 0	> (•	0 0	0 0	000	000	5 6	0 0	
	16 - 24 all 5	0 0		0 0	0 0	0		0 0	0 0	000	0 0	
	40 - 59 ans		• •	0	0	, 0		0		0	• •	
Détention		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Avant		0 4	0	0	0	0	0 4	0	0 0	0 (0	
Jugement	Etranger résident CH	0 0	0 0	00	00	0 0	0 0	00	0 0	00	0 0	
	Apatride	• 0	0	0	0		. 0	0	• •	, 0	. 0	
	Catholique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Musulman	0 •	0	0	0	0 (0 •	0	0 4	0 (0 1	
	Autre religion	0 0	> 0	0	> •	0	> 0	0 0	0 0	0	0 0	
	Autorité conscriée	0 0	0 0	0 0		•	0 0	0 0	00	0.00	0 0	
	Autorité hors canton - concordat latin		0	0		0		0	0 0	0	0	
	Autorité hors canton - autre concordat		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
												•
	Sous-total Exécution Peine	0	0	၉	8	2	က	•	0	0	=	
	Exécution anticipée de peine	0 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0 :	
	Exécution de peine	0	0 0	8	3	2 0	9	0	0	0 (
	Hommes		> <	n c	m c	N 0	m c	00	0 0	00	= 0	
	18 - 24 ans	•	> c	> 0	> 0	oc	0	0 0	0 0	oc	0	
	25 - 39 ans	0	0	> -	> ~	> -		0	0	0	> 4	
	40 - 59 ans	0	0	-	-	0	8	0	0	0	- un	
		0	0	-	0		0	0	0	0	2	
Exécution		0 0	0 0	7	0 0	2 0	5	0 0	0 0	0 0	9 1	
Leline	Etranger resident Atranger	0 0		- 0	2	0 0	- <		0 0		0	
	Ettanger resident ettanger Abatride	0 0	0	00	00	0	0	0	0	00	0 0	
	Catholique	0	0	-	-	-	2	0	0	0	2	
	Musulman	0	0	-	-	0	0	0	0	0	2	
	Autre religion	0 0	0 0	- 0	- 0	- 0	0 +	0 0	0 0	0 0	m +	
	Autorité cenevaise	•	> <			000		00	0 0	> 0	- 0	
	Autorité hors canton - concordat latin	0	0	8	0	0	0	0	0	0	2	
	Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
L	Sous-total Exécution Mesure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Γ
	Exécution anticipée de mesure	• 0	. 0	. 0	. 0	. 0	0	0	0	, 0	0	
	Exécution de mesure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Hommes	00	00	00	00	00	00	00	00	00	0 0	
	18 - 24 ans	•	> c	0	> 0	oc	0 0	0 0	0 0	oc	0	
	25-39ans	• •		0					. 0	0	0	
	40 - 59 ans	0 (0	0 (0	0	0 (0	0 (0	0	
Evécution	PUBDS +	0 0	> 0		-	0 0	0 0		0 0	0 0	0 0	
Mesure		0	> 0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Etrange r résident étranger	0 0	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
	Catholique	0	> 0	> 0	0	0	0	0	0	> 0	0	
	Musulman	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Autre religion	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
	Autorité genevoise		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Autorité hors canton - concordat latin		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Statistiques détaillées Office cantonal de la détention

Est de studion au : 31,12,2023 Est béseaument : Villara : Villara : Villara : Villara : Villara : Le tablesement à 23159 à la date mentionnée) Le tablesement en nombre de nutitées (présence dans l'établissement à 23159 à la date mentionnée)

		< 73	<30]	06 >	<180	Durées détention cumulées < 365	s < 730j	< 1095j	< 1460)	>= 1460	Total
	1 - 1 - 100		•	٠	,	٠	,	•	٠	•	
	lotal	D	7	80	-	7	_	0	0	0	44
	Sous-total DAJ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	DAJ pure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Délai de recours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes	00	0 0	00	0	000				0 0	000
	18 - 24 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	00
	25 - 39 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	40 - 59 ans	0	0 0	0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 (
Détention		0 0	0 0	00	0.0	0 0	0.0	0 0	0.0	0.0	0.0
Avant		0	0	0	0	0				0	0
Jugement	Etranger résident étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Apatride	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Catholique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Musulman	0 •	0 (0 •	0 •	0 (0 (0 (0 0	0 (0 (
	Autre religion	0 0	0 0	> 0	0	0	> 0	> 0		0 0	0 0
	A shorted parameters	> <	0	0 0	> 0	0	> 0	0.0		0	000
	Autorité hors canton - concordat latin	00	0 0	0	0	00		0 0		0 0	00
	Autorité hors canton - autre concordat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous-total Exécution Peine	0	2	œ	-	2	-	0	0	0	14
	Exécution anticipée de peine	0 0	0 0	0 •	0 •	0 0	0 •	0 0	0 0	0 0	0;
	Execution de peine	5 0	7 6	eo e		7		-	000	0 0	44
	Femmes	0 0	7 0	0 0	- c	v C	- 0	0 0		0 0	± c
	18 - 24 ans	> 0	0	0	0	> -	0	ò	0	0	
	25 - 39 ans	0	2 0	• 4	0	0	0	0	0	0	. 0
	40 - 59 ans	0	0	е е	-	-		0	0	0	9
		. 0	. 0		. 0	. 0	. 0	. 0	. 0	. 0	-
Exécution		0	-	9	0	2	0	0	0	0	9
Peine	Etranger résident CH	0	0	2	0	0	-	0	0	0	9
	Etranger résident é tranger	0 0	- <	0 0	- <	0 0	0 (0 0	0 (0 0	N C
	Aparice	> <	0	> <	> 0	o •	> 0	> 0	-	000	0 4
	Musuman	0 0	0 0	+ en	> -	- 0		0 0		0 0	0.4
	Autre religion	0	-	0	0	-		0	0	0	. 6
	Sans religion ou non défini	0		-	0	0	0	0	0	0	2
	Autorité genevoise	0	2 0	000		2 5		0 0	0	0	4
	Autorité hors canton - concordat latin		- 0	0	- 0	0 0				- 0	
	Autorie rois carroll - autre corrordar	Þ	0	0	0		0	0	0	0	
	Sous-total Exécution Mesure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Exécution anticipée de mesure	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hommes		00	0 0	000	0 0	> 0			0 0	0 6
	Femmes	0	0	0	0	0	> 0	0	0	0	0
	18 - 24 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	25 - 39 ans	0	0	0	0	0 1	0	0 4	0	0	0
	40 - 59 ans	00	00	00	0	000	> 0	000	> 0	0 0	000
Exécution		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mesure		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Etranger résident é tranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Apatride	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 (0 0	0 (0 0	0 0
	Musuman	0 0	0 0	0	0	00		0 0		0 0	00
	Autre religion	0	0	0	0	0		0	0	0	• •
	Sans religion ou non défini	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autorité genevoise	0 0	00	00	00	00	00	0 0	0 0	0 0	0 0
	Autorité hors canton - concordat latin Autorité hors canton - autre concordat	> <	> <	> <	> 0	> <	> <	> <	> <	> <	> C
	AUTOTINE HOLS CALLES - CALLES CONTRANGAL	>	>	>	>	>	>	_	>	-	_

QUE 2002-A

QUE 2002-A 14/15

Statistiques detaillées Office cantonal de la détention

Est de atuation au : 31.12.2023

Est de atuation au : 74.72.2023

Estésieun de partie de native (respector dess (Reabissement à 2016)3 à la date mentionnée)

Le abbesundage le combre de native (respector dess (Reabissement à 2016)3 à la date mentionnée)

						Durées détention cumulées	8						
		(2)	< 30	(06 >	< 180]	< 365	< 730]	< 1095	< 1460		>= 1460	Total	П
	Total	•	\$		•	•	•	•	•	-	•	14	П
		•		•	,	•	>	•	,		•		1
	Sous-total Dét. adm	0	1	3	0	0	0	0	0		0	14	
	Dét.adm - En att.de renvoi	0	Ξ	6	0	0	0	0	0		0	14	Г
	Hommes	0	Ξ	e	0	0	0	0	0		0	14	
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	
	18 - 24 ans	0	8	0	0	0	0	0	0		0	က	
	25 - 39 ans	0	2	6	0	0	0	0	0		0	8	
	40 - 59 ans	0	2	0	0	0	0	0	0		0	2	
	60 ans +	0	-	0	0	0	0	0	0		0	-	
Défention		0	0	0	•	0	0	0	0		0	0	
administra		0	2	0	0	0	0	0	0		0	2	
tive	Etranger résident étranger	0	6	9	0	0	0	0	0		0	12	
	Apatride	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	
	Catholique	0	33	0	0	0	0	0	0		0	9	
	Musulman	0	9	-	0	0	0	0	0		0	9	
	Autre religion	0	3	7	0	0	0	0	0		0	9	
	Sans religion ou non défini	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	
	Autorité genevoise	0	8	-	0	0	0	0	0		0	6	
	Autorité hors canton - concordat latin	0	3	2	0	0	0	0	0		0	49	
	Autorité boro conton cutro concedit	•	c	•	•	•	<	•				c	

ANNEXE 2

Statistiques détaillées Office cantonal de la détention (peines privatives de liberté de substitution uniquement)

Le tableau indique le **nombre de nuitées** (présence dans l'établissement à 23h59 à la date mentionnée) Etat de situation au: 31.12.2023

	Homme	Femme	Suisse	Etr. résident CH	Etr. Résident etr.	Etr. résident CH Etr. Résident etr. Adresse genevoise
Champ-Dollon	22	4	3	4	19	0
Villars	2	0	0	1	1	
Brenaz	0	0	0	0	0	0
Curabilis	0	0	0	0	0	
Vallon	0	0	0	0	0	0
Villars	0	0	0	0	0	